



# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MAI 2016 À 21 H À LA MAIRIE D'AYGUESVIVES

**Présents** : ADAM Pascal, ANTOINE Frédéric, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, LOMBARD Stéphanie, MAUFRAS Jean-Yves, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc.

**Absent excusé** : BRIAND Laetitia, CHAUVET Michel, GRELAT Hélène, LAFFONT Maryse

**Procuration** : LAFFONT Maryse à MAUFRAS Jean-Yves, BRIAND Laetitia à ANTOINE Frédéric, CHAUVET Michel à MAUREL Alain, GRELAT Hélène à DAZA Diane-Sarah

**Secrétaire de séance** : FOLLET Jérôme

## **1. Tirage au sort des jurés d'Assises**

Arrêté préfectoral pour la commune d'Ayguevives : 2 jurés (tirage de 3 noms pour chaque juré soit au total 6) :

1. Page 84, ligne 5 : EYRAUD Manuel
2. Page 99, ligne 3 : GENTY Patrick
3. Page 167, ligne 10 : PAGANELLI Raymonde
4. Page 157, ligne 1 : MOLLICHELLA Angèle
5. Page 154, ligne 3 : MEYRAN Nathalie
6. Page 171, ligne 10 : PELISSER Nicole

## **2. Médiathèque**

**Partie travaux** : lors du précédent appel d'offres, 3 lots ont été déclarés infructueux. Suite au nouvel appel d'offres, la Commission MAPA a sélectionné :

- Lot 4 – Menuiserie extérieure : Société Sanchez pour 29 715 € HT
- Lot 5 – Menuiserie intérieure : Société HBC Design pour 9 051 € HT
- Lot 7 – Faux plafonds : Société Péreira pour 14 848 € HT

Le choix de la Commission MAPA est entériné à l'unanimité.

**Partie mobilier** : suite à l'appel d'offres et à la tenue de la Commission MAPA, les entreprises sélectionnées sont :

- Lot 1 – Rayonnage : Société BC Intérieur pour 38 240 € HT
- Lot 2 – Mobilier d'accompagnement (chaise, tapis,...) : Société Carré Buro pour 16 875 € HT

Le choix de la Commission MAPA est entériné à l'unanimité.

**Partie matériels informatiques** : est porté à connaissance l'offre de l'UGAP pour 2 PC libre-service + 1 PC accueil + 1 imprimante pour un montant total de 3 527 € HT.

**Demandes de subventions pour le mobilier** : pour un montant total éligible de 55 116 € HT :

- Subvention DRAC de 35%
  - Réserve parlementaire de 20 000 €
  - Subvention Conseil Départemental de 30%
- Soit une part restant à la charge de la commune de 11 077 € HT (20%)

Les demandes de subvention sont approuvées à l'unanimité.

**Demandes de subventions pour le matériel informatique** : pour un montant total éligible de 3 477 € HT (49 € HT de garantie non éligible) :

- Subvention DRAC de 35%
  - Subvention Conseil Départemental de 35% (sur le restant)
- Soit une part restant à la charge de la commune de 1 469 € HT

Les demandes de subvention sont approuvées à l'unanimité.

**Demandes de subventions CAF** : dans la mesure où les locaux sont à usage enfance et jeunesse, possibilité d'une subvention CAF sur l'ensemble du projet (314 754 € HT). La dotation par m<sup>2</sup> d'utilisation n'est pas encore connue pour le moment. La demande de subvention est approuvée à l'unanimité.

## **3. Convention d'utilisation du gymnase pour tournoi de Volleyball**

Tournoi de Volleyball organisé par le club de Baziège le 29 mai. Participation forfaitaire de 48 €. La convention est approuvée à l'unanimité.

## **4. Convention type d'utilisation du gymnase par les élèves du collège**

Mise en place d'une convention type pour les communes ayant des enfants au collège, approuvée à l'unanimité.

## **5. Enfouissement des réseaux pour le giratoire de Ticaille**

Convention pour l'enfouissement des réseaux Orange. Montant estimé à la charge de la commune 22 171 €, approuvée à l'unanimité.

La demande de subvention auprès du Conseil Départemental est approuvée à l'unanimité.

## **6. Révision du POS en PLU : Diagnostic et Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Présentation des documents. Présentation publique le 19 mai à 20h30, salle de l'Orangerie.  
La délibération relative au PADD est adoptée à l'unanimité.

## **7. Classement d'un délaissé de l'ex-RN113 (RD813)**

L'Etat propose une indemnisation de 7 182 € pour les 180 m revenant à Ayguesvives (105m pour Baziège). Le classement dans la voirie communale est approuvé à l'unanimité.

## **8. Parcelle communale des Ourmets**

Vente de la parcelle AB411 pour financer les travaux des écoles. Mandat de vente confié à 123 WebImmo, approuvé à l'unanimité.

## **9. Questions diverses**

Incivilités sur le complexe sportif :

- Une plainte est systématiquement déposée à la gendarmerie en cas d'incivilité ;
  - Proposition de réalisation de fresque pour couvrir et limiter la détérioration avec un vernis spécial ;
  - Réfléchir au sein du Projet Educatif Territorial et travailler sur la prévention auprès des enfants et des jeunes.
-